



Arrêté du Maire n° 2023/ 009537

OBJET : Rénovation poste de secours de St Pair Casino, du mardi 11 avril au lundi 15 mai 2023, par l'entreprise ARCES BTP

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation le jeudi 30 mars 2023, de M. Leroux de l'entreprise ARCES BTP, afin d'accéder et stationner au niveau du poste de secours St Pair Casino avec ses engins de chantier, du 11 avril au 15 mai 2023, pour des travaux de rénovation.

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le bon déroulement des travaux, une partie de la digue haute sera fermée.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux de rénovation du poste de secours de St Pair Casino, du 11 avril au 15 mai 2023, l'entreprise ARCES BTP est autorisée à accéder et stationner des véhicules de chantier le temps des travaux.

L'accès des camions et engins se fera par la rue de Scissy.

Article 2 : - Une partie de la digue base sera fermée du 11 avril au 15 mai 2023 (voir plan joint)

- Digue haute chantier balisé par barrières type héras.

Article 3 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise ARCES BTP.

Article 4 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- M. le Responsable des services techniques municipaux
- L'entreprise ARCES BTP M. LEROUX

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le vendredi 31 mars 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



PLAN PIC

